

DIVISION DE LYON

Lyon, le 12 Mai 2009

N/Réf. : Dép-Lyon-N° 0804

-2009

**S / C de Monsieur le directeur
Centre hospitalier Emile Roux
12, boulevard du Docteur Chantemesse
43012 LE-PUY-EN-VELAY**

Objet : Inspection de la radioprotection

Réf. : Inspection n°INS-2009-PM2L43-0002

Installation : Service de radiothérapie

Monsieur,

Dans le cadre de ses attributions, l'ASN a procédé à une inspection inopinée dans votre établissement le 29 avril 2009.

A la suite des constatations faites à cette occasion par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer la synthèse de l'inspection ainsi que les principales remarques qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection inopinée du 29 avril 2009 a porté sur la présence minimale requise des effectifs et sur les dispositions mises en œuvre pour la radioprotection des patients durant l'absence du médecin titulaire de l'autorisation pendant une longue période.

Les inspecteurs ont constaté la présence d'un médecin remplaçant et d'un des deux radiophysiciens du service.

Par ailleurs, les inspecteurs ont été informés que chaque mise en traitement était terminée avant la fin de la semaine par le médecin remplaçant présent. Cette mise en traitement inclut la première consultation, la prescription médicale, la simulation à l'aide du scanner, le contourage, la validation de la dosimétrie ainsi que la validation de la gammagraphie réalisée lors de la première séance "à blanc".

Ces différentes dispositions feront l'objet d'une vérification à l'occasion d'une inspection plus approfondie.

1. Compléments d'information

Les inspecteurs ont été informés du désistement d'un médecin remplaçant dont la venue était programmée au début du mois de juin.

Je vous demande de me tenir informé dès que possible du nom du médecin qui sera finalement présent durant la semaine en question. Vous me transmettez également son diplôme.

Ma division reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire. Sachez enfin qu'à toutes fins utiles, je transmets copie de la présente à l'agence régionale d'hospitalisation et à la direction des affaires sanitaires et sociales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire et par délégation,
le chef de la Division de Lyon,**

signé

Charles-Antoine LOUËT

